



POLE DE COOPERATION  
POUR LES MUSIQUES ACTUELLES  
EN PAYS DE LA LOIRE

# BULLETIN D'ADHESION 2015

(Conforme aux nouveaux statuts votés par l'AG, le 12 décembre 2013)

## Le Pôle, qu'est-ce que c'est ?

- Le Pôle de coopération des acteurs pour les Musiques actuelles en Pays de la Loire est un outil de coopération entre acteurs culturels, de concertation et d'appui aux initiatives. Il permet d'envisager des mutualisations, de co-construire des politiques publiques avec les collectivités territoriales et les services de l'État et de faire reconnaître les acteurs dans leurs compétences et leurs complémentarités.
- Une structure d'intérêt général. Le Pôle a pour objectif de développer les Musiques actuelles sur la région des Pays de la Loire. Cette structure, pensée en réseau de compétences, s'inscrit dans une démarche coopérative. Missionnée par l'État et le Conseil régional des Pays de la Loire, son action est cogérée par ses adhérents. En effet, ces membres actifs sont des personnes morales du secteur des Musiques actuelles.
- Actuellement autour de 125 structures.
- Un Conseil d'administration à l'image de la pluralité du secteur. Son conseil d'administration est composé de membres élus représentant la diversité des activités Musiques actuelles et de 4 membres de Droit.
- Des chantiers thématiques portés par des groupes de travail actifs et réactifs.

### /// Identité

Nom de la structure ..... Nom usuel (si différent) .....

Adresse du siège ..... Code postal : ..... Ville .....

Adresse de correspondance (si différente du siège) .....

Téléphone fixe | | | | | | | | | |

Téléphone mobile | | | | | | | | | |

E-mail .....@.....

Site internet WWW.....

### /// Définition de l'activité et du collège d'adhésion

#### ACTIVITE PRINCIPALE\*1 (un seul choix possible)

- Collectif ou association d'artistes
- École de musique
- Structure d'accompagnement des pratiques musicales
- Studios de répétition et/ou d'enregistrement
- Développeur disques (label, production discographique)
- Développeur scènes (tourneur)
- Développeur administration et promotion
- Structure de diffusion régulière sans lieu
- Organisateur de festival
- Scène spécialisée
- Petit lieu non spécialisé (<200 places)
- Lieu de diffusion pluridisciplinaire
- Structure (ou regroupement de structures) ressources et/ou de prévention
- Média associatif
- Structure de collectage et de patrimonialisation
- Structure de formation
- Structure de services (prestataires, technique, etc.)

#### AUTRES ACTIVITES\*2 (plusieurs choix possibles)

- Collectif ou association d'artistes
- École de musique
- Structure d'accompagnement des pratiques musicales
- Studios de répétition et/ou d'enregistrement
- Développeur disques (label, production discographique)
- Développeur scènes (tourneur)
- Développeur administration et promotion
- Structure de diffusion régulière sans lieu
- Organisateur de festival
- Scène spécialisée
- Petit lieu non spécialisé (< 200 places)
- Lieu de diffusion pluridisciplinaire
- Structure (ou regroupement de structures) ressources et/ou de prévention
- Média associatif
- Structure de collectage et de patrimonialisation
- Structure de formation
- Structure de services (prestataires, technique, etc.)
- Autres : .....

\*1 Conformément aux statuts du Pôle, dans le cadre de l'Assemblée générale statutaire et de l'élection des représentants des collèges au sein du Conseil d'administration, votre choix déterminera le collège dans lequel vous voterez pour désigner son représentant.

\*2 L'ensemble des domaines d'activités que vous cochez dans cette colonne permettra de faire apparaître l'ensemble de vos domaines de compétences sur notre site.

### /// Description de l'activité (possibilité de l'envoyer par mail à [julien@lepole.asso.fr](mailto:julien@lepole.asso.fr)) .....

### /// Montant de la cotisation - Les montants des cotisations annuelles des adhérents sont déterminés selon les grilles ci-dessous. Le choix est laissé à l'adhérent qui détermine la grille qui est appliquée pour déterminer le montant de sa cotisation.

#### Selon mon chiffre d'affaires

- de 1.000.000 €  150 €
- Entre 500.000 et 1.000.000 €  120 €
- Entre 250.000 et 500.000 €  90 €
- Entre 50.000 et 250.000 €  60 €
- Inférieur à 50.000 €  30 €

ou

#### Selon le nombre d'emplois permanents en ETP :

- + de 10 ETP  150 €
- Entre 4 et 10 ETP  120 €
- Entre 2 et 4 ETP  90 €
- Entre 0,5 et 2 ETP  60 €
- Inférieur à 0,5 ETP  30 €

### /// Représentation

Je soussigné(e) ....., agissant en qualité de ..... au sein de la structure, et dûment mandaté pour la représenter au sein du Pôle,

- verse la somme de ..... € conformément aux statuts auxquels j'adhère (règlement par chèque à l'ordre du Pôle).
- accepte que les informations communiquées ci-dessus figurent sur le site internet du Pôle.
- m'engage à faire apparaître le logo du Pôle sur mes outils de communication.

A ..... Le .....,

**Signature et cachet de la structure**

**NB:** A réception de votre bulletin rempli et de votre règlement, une facture acquittée vous sera envoyée.